

	CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	PERTE/VOL
	<p>- Je peux faire ma pré-demande sur le site : https://passeport.ants.gouv.fr</p>	
Mineur	<p>- 1 photo d'identité conforme de moins de 6 mois</p> <p>- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf en cas de naissance dans une ville dont l'état civil est dématérialisé. Pour consulter : https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation) <u>OU</u> Passeport en cours de validité/périmé depuis moins de 5 ans</p> <p>- 1 justificatif de domicile de moins de 1 an EN ORIGINAL (en cas de garde alternée : justificatifs de domicile des 2 parents)</p> <p>- 25€ de timbres fiscaux</p> <p>- Déclaration de perte ou de vol</p> <p>- Carte Nationale d'Identité du représentant légal présent (en cas de garde alternée : cartes nationales d'identité des 2 parents)</p> <p>- Jugement de divorce, selon le cas</p> <p>- Noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents Présence obligatoire du mineur au dépôt de la demande</p>	
Majeur	<p>- 1 photo d'identité conforme de moins de 6 mois</p> <p>- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf en cas de naissance dans une ville dont l'état civil est dématérialisé. Pour consulter : https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation) <u>OU</u> Passeport en cours de validité/périmé depuis moins de 5 ans</p> <p>- 25€ de timbres fiscaux</p> <p>- Déclaration de perte ou de vol</p> <p>- 1 justificatif de domicile de moins de 1 an EN ORIGINAL</p> <p>En cas d'hébergement:</p> <p>- Carte Nationale d'Identité de l'hébergeant</p> <p>- Attestation d'hébergement (la mention "depuis plus de 3 mois" est obligatoire)</p> <p>- Noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents</p>	

HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE :

LUNDI	13H30 - 17H00
MARDI	8H30 - 12H00
MERCREDI	8H30 - 12H00 / 13H30 - 17H00 (sur RDV)
JEUDI	10H30 - 17H00 en continu (sur RDV)
VENDREDI	8H30 - 12H00
SAMEDI	9H00 - 12H00 (sur RDV)

Prise de RDV au 03.24.39.51.40 ou au 03.52.10.01.00

Photographies: **Merci de ne pas découper les photographies**

Elles doivent être récentes (- de 6 mois), nettes et sans retouche. Elles sont prises de face, bouche fermée, tête nue (sans pince, élastique, bandeau, ...) sur fond clair et uni. Éviter les lunettes (risque de reflets, verres teintés, montures trop imposantes, ...)
 Le visage doit être dégagé : oreilles dégagées, yeux ouverts et regard face à l'objectif.
 Les photographies doivent être de bonne qualité avec un contraste normal sans surbrillance ou ombre.